

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3867>



# Traitement particulier des professeurs de STI et de physique appliquée

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2011 -



Publication date: lundi 21 mars 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

La réforme du lycée en filière STI impacte les disciplines de STI et la physique appliquée qui va disparaître des grilles horaires de cette filière. Devant la quasi-impossibilité de retrouver une affectation suite victimes d'une mesure de carte scolaire en raison de cette réforme, les collègues s'interrogent sur leur avenir. D'autant que la désignation de la personne qui sera victime d'une mesure de carte scolaire dans une discipline n'est pas claire.

Le Rectorat vient de publier une note d'information le 18 mars en direction de ces personnels qui répond à ces interrogations. Pour la désignation de la personne victime de la mesure de carte scolaire en STI, il est dit que "la règle habituelle de l'ancienneté de service sera appliquée, sauf dans le cas exceptionnel où le maintien d'un enseignant en cours de formation s'avèrerait indispensable à l'organisation des enseignements dans une classe de première STI2D à la rentrée".

Cette note aborde aussi la réaffectation volontaire des enseignants de STI en Technologie ou en LP.

Télécharger la note d'information ci-dessous :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Note d'information STI2D**